

## **Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

---

### **III<sup>e</sup> CONFÉRENCE PANAFRICAINE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

*(Mbabane, Swaziland, 28 septembre-2 octobre 1992)*

Du 28 septembre au 2 octobre 1992, s'est tenue à Mbabane, capitale du Swaziland, la III<sup>e</sup> Conférence panafricaine des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Organisée conjointement par la Croix-Rouge du Swaziland et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Conférence a accueilli 130 délégués de Sociétés nationales d'Afrique ainsi que de Sociétés nationales donatrices de pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Le CICR, invité à titre d'observateur, était représenté par M. Claudio Caratsch, vice-président, lequel conduisait la délégation, composée de MM. Jacques Forster, membre du Conseil exécutif, Olivier Dürr, chef de la division de la Doctrine et des Relations avec le Mouvement, ainsi que de M. Edmond Corthésy, délégué général adjoint pour l'Afrique, M. Henri Fournier, délégué régional à Harare, et M. Hassan Ba, de la division Coopération et Diffusion.

La Conférence avait pour but l'examen des besoins humanitaires en Afrique et l'établissement d'un plan d'action des Sociétés nationales africaines pour les années 1990, en conjonction avec la Stratégie de la Fédération.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Sa Majesté le Roi Mswati III, président d'honneur de la Croix-Rouge du Swaziland, lequel, dans son allocution, a rendu un vif hommage aux Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur action en faveur des victimes des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. M. Mario Villarroel Lander, président de la Fédération, et M. Claudio Caratsch se sont également exprimés à cette occasion.

Les délégués se sont ensuite répartis au sein de trois commissions consacrées au développement, aux secours et à la santé. Un groupe de travail a été constitué sur le droit humanitaire.

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté un plan de trois ans constituant une «réponse africaine» aux objectifs stratégiques de la Fédération pour les années 1990. Il s'agira essentiellement d'identifier les catégories les plus vulnérables de la population et d'apporter une réponse à leurs besoins.

Dans cette perspective, les participants à la Conférence se sont engagés à accroître leurs efforts de planification et leurs activités dans les domaines des secours, du développement et de la santé. Le renforcement de l'autosuffisance des Sociétés nationales, de la coopération régionale et des délégations de la Fédération sur le continent constitueront autant d'éléments déterminants pour le succès de ce plan.

Parmi les objectifs et tâches assignés aux Sociétés nationales africaines pour les trois années à venir, on relèvera:

- l'élaboration d'un plan national de préparation aux catastrophes et l'amélioration des programmes de formation aux secours;
- la mise en place d'un programme intégré de soins de santé primaires au sein d'au moins une communauté vulnérable;
- l'intégration des activités de lutte contre le SIDA dans les programmes de soins de santé primaires;
- l'amélioration de la formation aux premiers secours;
- la préparation de plans de développement nationaux et d'accords de coopération au développement; et la promotion de la participation des groupes les plus vulnérables — en particulier, les femmes et les jeunes — aux efforts de renforcement des capacités opérationnelles.

Notant que l'assistance aux victimes des conflits en Afrique se heurtait souvent à de sérieux obstacles, la Conférence a demandé aux Sociétés nationales de promouvoir le droit international humanitaire auprès de leurs gouvernements respectifs, qu'il s'agisse de l'adhésion aux Protocoles additionnels ou de l'application et du respect du droit. De même, la Conférence, préoccupée par les violations répétées des droits de l'homme en Somalie et en Bosnie-Herzégovine, a invité la communauté internationale et les parties concernées à prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser ces violations, assurer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire et fournir l'assistance nécessaire aux victimes.

Les délégués ont enfin créé un comité présidé par M. M. T. Mthethwa, président de la Croix-Rouge du Swaziland, chargé de veiller au suivi des décisions de la Conférence. La prochaine Conférence sera accueillie dans quatre ans par la Croix-Rouge de l'Ouganda.

\* \* \*

A la suite de la Conférence panafricaine, le Conseil exécutif de la Fédération s'est réuni les 5 et 6 octobre sous la présidence de M. Mario Villarroel Lander. L'une de ses décisions importantes a été de désigner M. **George**

**Weber**, secrétaire général de la Croix-Rouge canadienne, au poste de Secrétaire général par intérim de la Fédération. M. Weber sera donc le candidat du Conseil exécutif, quand l'Assemblée générale nommera le Secrétaire général, en octobre 1993. Jusqu'à l'entrée en fonction de George Weber, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, M. Stephen Davey continuera d'occuper le poste de Secrétaire général en exercice.

---

## **Reconnaissance de la Croix-Rouge d'Antigua et Barbuda**

Lors de son Assemblée du 4 novembre 1992, le Comité international de la Croix-Rouge a prononcé la reconnaissance de la *Croix-Rouge d'Antigua et Barbuda* (Petites Antilles).

Cette reconnaissance, qui a pris effet le jour même, porte à **153** le nombre des Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

---